Charte d'autonomie solidaire entre Les Écologistes et les Jeunes Écologistes

Juin 2025

Sommaire :

Intro - Lien général entre les Écologistes et les Jeunes Écologistes

Partie 1. Engagements réciproques
- *1.1. Reconnaissances mutuelles*
- *1.2. Engagements réciproques dans les expressions internes à nos mouvements*
- *1.3. Implications électorales et engagements réciproques dans les expressions publiques*
- *1.4. Représentation électorale des jeunes*

Partie 2. Echange d'informations et soutiens financiers
- *2.1. Echanges et instances partagées entre Les Écologistes et les Jeunes Écologistes*
 - *2.1.1 Participation des JE aux instances et programmes des Écologistes*
 - *2.1.2. Participation des Écologistes aux évènements des JE*
- *2.2. Liens d'adhésions entre Les Écologistes et Les Jeunes Écologistes*
- *2.3. Sur la lutte conjointe contre les violences dans nos organisations respectives*
 - *2.3.1. Diffusion d'informations*
 - *2.3.2. Mise à disposition occasionnelle des Cellules d'enquêtes*
 - *2.3.3. Échanges de bonnes pratiques*
- *2.4. Soutien financier et logistique*
- *2.5. Soutien humain*
- *2.6. Autres points*

Charte d'autonomie solidaire entre Les Écologistes et les Jeunes Écologistes

Cette charte vise à clarifier et rendre plus lisibles les relations entre les Jeunes Écologistes et Les Écologistes. Elle est fondée sur le principe d'autonomie solidaire.

Les Écologistes est le mouvement de l'écologie politique. Il porte un projet de transformation écologique, sociale et démocratique de la société, et a vocation à diriger les différentes institutions.
Les *Jeunes Écologistes* représentent le mouvement de jeunesse de l'écologie politique. Ils rassemblent des jeunes de 15 à 30 ans, qui s'engagent pour promouvoir et diffuser l'écologie politique.

Au niveau local comme au niveau national, les Jeunes Écologistes travaillent régulièrement avec Les Écologistes.

Chacune des deux organisations, avec ses outils et ses méthodes, touche un public particulier qui peuvent néanmoins partiellement se croiser. Elles mettent leur complémentarité au service de la victoire de l'écologie politique.

Partie 1. Engagements réciproques

1.1. Reconnaissances mutuelles

Les Jeunes Écologistes est le mouvement de jeunesse de l'écologie politique, il reconnait en *Les Écologistes* le seul parti représentant l'écologie politique en France. Les Jeunes Écologistes constituent un lien important entre la jeunesse et les Écologistes. Les Jeunes Écologistes participent au rayonnement de l'écologie politique par leurs actions et idées. Ils facilitent également le lien entre la jeunesse syndiquée, engagée ou non et le parti.

Les Écologistes reconnaissent les Jeunes Écologistes comme seul mouvement de jeunesse solidaire du parti.

Les parties à la présente convention ne soutiennent aucune organisation susceptible d'entraîner une confusion politique entre elles et un tiers et entamant la cohérence de leur relation.

1.2. Engagements réciproques dans les expressions internes à nos mouvements

Le parti Les Écologistes reconnaît la souveraineté des décisions de l'exécutif fédéral des Jeunes Écologistes, du Parlement des Jeunes Écologistes et de l'assemblée générale des Jeunes Écologistes et garantit ainsi l'autonomie politique et organisationnelle du mouvement de jeunesse.

La fédération des Jeunes Écologistes reconnaît la souveraineté des décisions du secrétariat exécutif des Écologistes, du Bureau politique, du Conseil fédéral des Écologistes et des votes des adhérent·es des Écologistes. Ils ne soutiennent aucune tendance, motion ou courant interne au sein des Écologistes.

Des échanges réguliers sur les stratégies sont organisés afin de favoriser une bonne circulation de l'information et une compréhension mutuelle des orientations respectives. En dehors de ces temps d'échanges, chaque partie conserve l'autonomie de ses réflexions stratégiques internes.

Ces prescriptions s'appliquent tant au niveau fédéral qu'au niveau régional et local.

1.3. Implications électorales et engagements réciproques dans les expressions publiques

Lors des échéances électorales, les Jeunes Écologistes ne peuvent pas soutenir d'autres listes / candidat·es que celles et ceux soutenu·es par Les Écologistes.

Si Les Écologistes n'ont donné leur soutien à aucune liste / candidat·e, les Jeunes Écologistes peuvent soutenir la candidature qui, selon eux, défend le mieux les valeurs de l'écologie politique.

Aux échelles régionales et locales et en vertu du principe d'autonomie des groupes régionaux et locaux des Jeunes Écologistes, chaque groupe peut décider de soutenir nommément la liste ou la candidature Les Écologistes ou de rester neutre.

Les Jeunes Écologistes et Les Écologistes s'engagent à ne pas utiliser les moyens propres de leurs organisations pour exprimer des positions qui contreviennent aux valeurs de l'écologie politique ou à la réputation de leurs instances respectives.

Pour prévenir toute méconnaissance de cette stipulation, les deux structures s'engagent à échanger, le plus en amont possible, et dans l'urgence si besoin, dans le but de trouver des explications et des solutions en interne.

En cas de désaccord sur les prises de position externes (communications médiatiques, interventions publiques, échanges avec d'autres structures, etc.), une cellule de crise est mise en place. En tout état de cause, les prises de position publiques s'attachent à préserver la cohérence et l'équilibre des orientations des deux organisations et à véhiculer une représentation positive de l'écologie politique en externe.

1.4. Représentation électorale des jeunes

Sur le plan national, les Écologistes se fixent comme objectif une représentation des jeunes dans toute leur diversité, ayant moins de 30 ans révolus, pour chaque élection interne ou externe, tant sur la part éligible que non-éligible.

Il en ira de même au niveau régional et local, dans le respect du principe de subsidiarité.

Partie 2. Échange d'informations et soutien financier

2.1. Echanges et instances partagées entre Les Écologistes et les Jeunes Écologistes

Des échanges entre les deux secrétaires fédéraux des Jeunes Écologistes et la direction des Écologistes sont organisés autant que de besoin. Dans le but de travailler la synergie entre les deux organisations, de coordonner des actions, et de gérer les éventuels moments de tensions.

2.1.1. Participation des Jeunes Écologistes aux instances et programmes des Écologistes

Dans une perspective d'ouverture, d'échanges et d'information, les Jeunes Écologistes sont représenté·es, en tant qu'invité·es permanent·es, par leurs co-secrétaires au Bureau politique et au Conseil fédéral des Écologistes.

Les Jeunes Écologistes effectuent, à chaque Conseil Fédéral, un bilan de leurs actions des mois précédents. Une fois par an, ils présentent leur bilan moral et financier. Le Bureau des Jeunes Écologistes peut déposer des textes et motions à l'examen du CF.

Les Jeunes Écologistes participant à ces instances sont tenu·es à une stricte confidentialité quant à ces échanges.

Les Jeunes Ecologistes sont membres du Conseil stratégique de l'Académie Verte, et ont accès aux formations.

2.1.2. Participation des Écologistes aux évènements des Jeunes Écologistes

Dans une perspective d'ouverture, d'échanges et d'information, des représentant·es des Écologistes sont régulièrement invité·es aux forums et divers événements des Jeunes Écologistes, en veillant au respect du principe d'autonomie solidaire.

2.2. Liens d'adhésions entre Les Écologistes et Les Jeunes Écologistes

Une personne peut être adhérente des deux structures, et jouir des mêmes droits dans les deux structures, ou n'être adhérente qu'à l'une ou l'autre.

RI 2024 des Écologistes, page 4 : *"Lorsqu'un·e membre des Jeunes Écologistes, à jour de cotisation, adhère au mouvement, elle ou il conserve son ancienneté acquise chez les Jeunes Écologistes. Dès lors, ces membres jouissent des mêmes droits que si elles ou ils étaient membres des Écologistes. Dans cette hypothèse, le Conseil politique régional concerné et le Bureau politique vérifient de manière approfondie l'ancienneté dudit membre avec la collaboration des instances des Jeunes Écologistes."*

2.3. Sur la lutte conjointe contre les violences dans nos organisations respectives

2.3.1. Diffusion d'informations

Les sanctions respectivement adoptées par les Cellules de lutte contre les violences des Écologistes ou des Jeunes Écologistes, lorsque cela concerne un·e adhérent·e des deux structures ou ayant moins de 30 ans, sont automatiquement communiquées au bureau exécutif élu de l'organisation sœur qui a ensuite la charge de transmettre l'information aux différentes instances concernées. Cette disposition entre en vigueur à compter de la signature de la présente Charte.

2.3.2. Mise à disposition occasionnelle des Cellules d'enquêtes

Les Écologistes peuvent au besoin mettre à disposition des Jeunes Écologistes leurs outils d'enquête sur le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles et réciproquement. Les cellules compétentes des Jeunes Écologistes et des Écologistes peuvent travailler conjointement si cela apparaît nécessaire.

2.3.3. Échanges de bonnes pratiques

Les cellules des parties à la présente charte échangent régulièrement sur les bonnes pratiques liées aux enquêtes, à l'accueil de la parole et à la gestion des sanctions.

2.4. Soutien financier et logistique

Les Écologistes s'engagent à soutenir les Jeunes Écologistes sur le plan financier, logistique et humain.

La comptabilité des Jeunes Écologistes est intégrée à la consolidation financière des Écologistes. Les Jeunes Écologistes disposent de leur propre association de financement et d'accès uniques à leur base d'adhérent·es.

Les Écologistes font le nécessaire pour contribuer financièrement au bon fonctionnement des Jeunes Écologistes, en ayant l'objectif de porter la contribution annuelle à un montant équivalent à 2% du budget annuel. Chaque année, le fait de maintenir ou de faire un effort sur l'affectation de l'année précédente sera étudié et discuté au regard du bilan présenté par les Jeunes Ecologistes et en fonction des ressources perçues par le mouvement.

Les Écologistes mettent à disposition un espace de travail au siège national du parti pour Les Jeunes Écologistes.

Ces objectifs de soutiens pourront être revus en fonction de l'état des finances du parti, tributaires majoritairement des résultats électoraux.

2.5. Soutien humain

Le Bureau exécutif des Écologistes est employeur du·de la salarié·e dédié·e aux Jeunes Écologistes. À ce titre, Les Écologistes accueillent le·a salarié·e dans leurs locaux. Cette personne est entièrement dédiée aux Jeunes Ecologistes pour les tâches de gestion courante n'ayant pas de charge politique, lesquelles relèvent du Bureau fédéral des Jeunes Écologistes.

Le ou la salarié·e sera tenu·e à une stricte confidentialité vis-à-vis des informations dont il ou elle pourrait avoir connaissance concernant Les Écologistes ou Les Jeunes Écologistes.

2.6. Autres points

Les Conseils politiques régionaux et groupes locaux des Écologistes sont libres d'aider les Jeunes Écologistes sur le plan financier, logistique ou humain.

Marine Tondelier
Secrétaire nationale des Écologistes

Annah Bikouloulou et Emma Chevalier
Co-Secrétaires nationales des Jeunes Écologistes